



Division parcellaire- acheter à plusieurs

Par etudiante

Bonjour,

Nous avons un projet familial avec mes parents, nous voulons acheter un grand terrain constructible que nous voulons diviser en 2 pour faire 2 maisons bien distinctes avec aménagement propre à chacun, pour que chacun soit indépendant du bien de l'autre.

Nous avons vu un terrain dont une partie est constructible (environ 3000 m2) et l'autre agricole.

Savez vous si on peut acheter le terrain à 2 (devant le notaire nous divisons par 2 et diviser ensuite par le géomètre ou si un des couple doit acheter le terrain avant et ensuite doit faire passer le géomètre pour le diviser en 2 et le revendre au 2e couple ?

Quelles autres démarches doit on faire à part la demande auprès de la commune pour le dossier ?

Est ce qu'on doit donner de l'argent à l'état si on divise un terrain en 2 parcelles sachant que ce sera des résidences principales et non pas pour se faire une plus value et revendre les parcelles juste après?

Quel délai doit on prévoir au niveau administratif en moyenne ? Est ce qu'il y a un coût ?

Merci d'avance
Marie !

Par Al Bundy

Bonjour,

Il vous faut consulter le PLU pour savoir ce que vous pouvez faire, ou ne pas faire, mais également appréhender la meilleure démarche : diviser puis construire ou l'inverse. Dans ce cas le recours à un architecte semble indispensable. La division seule nécessite une déclaration préalable, ou bien un permis d'aménager en cas de création d'équipement commun ou de terrain situé dans les abords Monuments Historiques par exemple

Sur la question du financement voyez avec notaire, qui devrait être de bons conseils pour un tel projet.